



**PRÉFET
DU BAS-RHIN**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Strasbourg, le 28 octobre 2025

Nuit d'Halloween : mesures de prévention et de sécurité dans le département

Afin de prévenir les risques d'accidents et de troubles à l'ordre public pendant la nuit d'Halloween, le préfet du Bas-Rhin a pris les mesures suivantes, applicables **à partir du mercredi 29 octobre 2025 à 20H jusqu'au dimanche 2 novembre 2025 à 8H** :

- Interdiction, sur l'ensemble du département du Bas-Rhin, de l'achat, de la vente, de la détention, du transport et de l'utilisation d'artifices de divertissement de catégories F2 et F3 figurant sur la liste fixée par l'arrêté du 17 décembre 2021
- Interdiction de l'utilisation des artifices de divertissement, quelle qu'en soit la catégorie (à l'exception de ceux relevant de la catégorie F1), sur l'espace public ou en direction de l'espace public, ainsi que dans les lieux de grand rassemblement, ainsi qu'à leurs abords immédiats.
- Interdiction de la distribution, de la vente et de l'achat de carburants dans tout récipient transportable (ex : jerricans), sauf nécessité dûment justifiée. Les détaillants, gérants et exploitants de stations-services, notamment de celles qui disposent d'appareils automatisés permettant la distribution de carburants, doivent prendre les dispositions nécessaires pour faire respecter cette interdiction.

Pour retrouver les informations générales sur les pétards et artifices, vous pouvez consulter :

<https://www.bas-rhin.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Activites-et-professions-reglementees/Armes-et-explosifs/Petards-et-Artifices>

Afin d'assurer la sécurité et d'éviter des débordements, le préfet a autorisé, par arrêté préfectoral, la direction interdépartementale de la police nationale du Bas-Rhin à **utiliser des drones équipés de caméra** du **31 octobre 2025 à 18H au 1^{er} novembre 2025 à 2H** sur les périmètres suivants :

- Strasbourg : quartiers de HautePierre, Cronembourg, Neuhof, Meinau, Elsau et Cité de l'III
- Schiltigheim : quartier de la Cité du Marais
- Bischheim : quartier de la Cité du Guirbaden

Ces arrêtés sont consultables dans le recueil des actes administratifs du 28 octobre 2025, disponible sur le site internet de la préfecture : <https://www.bas-rhin.gouv.fr/Publications/Publications-officielles/RAA-Recueils-des-actes-administratifs/RAA-ANNEE-2025>

Jacques Witkowski, préfet du Bas-Rhin, appelle chacun à faire preuve de responsabilité pour que cette fin de semaine ne connaisse ni accidents ni débordements violents.

Contact presse

Service de la Communication Interministérielle
Tél : 06 45 59 26 76
Mél : pref-communication@bas-rhin.gouv.fr

Préfecture du Bas-Rhin
Tél : 03 88 21 67 68

www.bas-rhin.gouv.fr

5, place de la République – 67 073 Strasbourg Cedex

 [@PrefetGrandEstBasRhin](https://www.facebook.com/PrefetGrandEstBasRhin)

 [@Prefet67](https://twitter.com/Prefet67)

 [@Préfecture de la région Grand Est, préfecture du Bas-Rhin](https://www.linkedin.com/company/Pr%C3%A9fecture-de-la-r%C3%A9gion-Grand-Est-pr%C3%A9fecture-du-Bas-Rhin)